

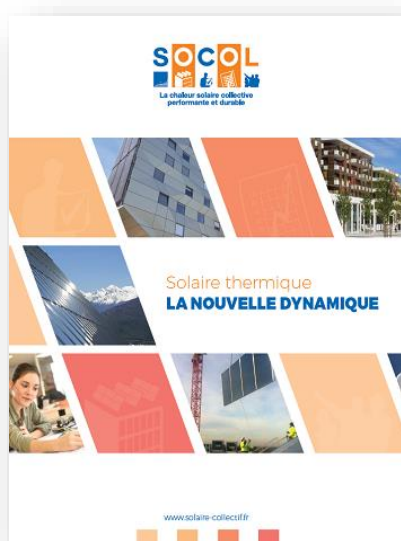
Communiqué de presse du 12 avril 2018

Solaire thermique La nouvelle dynamique

La chaleur solaire rassemble, aujourd'hui, tous les atouts pour s'épanouir dans l'habitat collectif. Deux brochures publiées par la filière solaire thermique font le point pour le neuf et pour la rénovation.

Le solaire thermique, dans le collectif neuf comme en rénovation, cela marche vraiment. Le temps est venu pour les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage de changer leur regard sur cette énergie de plus en plus attractive, et de l'intégrer dans leurs projets. C'est ce qu'explique SOCOL*, l'initiative dédiée au solaire thermique collective qui rassemble en France près de 3000 professionnels et maîtres d'ouvrage. En effet, **deux brochures très pédagogiques « solaire thermique, la nouvelle dynamique » sont aujourd'hui parues**, l'une pour le neuf, l'autre pour la rénovation et viennent compléter d'autres nouveaux outils d'aide aux projets (logiciel de dimensionnement, schémathèque, documents types pour la mise en service dynamique ou la maintenance).

Brochures à télécharger :



Dans les logements collectifs neufs, le solaire thermique au top

Pour appuyer cette démonstration, une étude¹ du Crigen (ENGIE lab) parue en 2017, a comparé les performances de 10 solutions d'énergie EnR (énergies renouvelables) et conventionnelles dans l'objectif d'atteindre le niveau RT2012 -20%. Les calculs ont été effectués sur des cas concrets (un R+2 de 18 logements et un R+4 de 34 logements) dans trois zones climatiques différentes, du Sud au Nord de la France.

Les résultats sont sans appel : le solaire thermique permet de gagner de 51 % à 68 % sur le poste eau chaude, ce qui représente 18 kWh de CEP (consommation en énergie primaire) en moyenne sur la France.

Face aux autres énergies renouvelables, le solaire thermique s'impose comme la seule solution capable d'abaisser de 20% (ou 40 kWh/m² par an) la consommation en énergie primaire, sans travaux d'isolation supplémentaires.

A noter : depuis début 2017, **le solaire thermique a été repositionné dans le calcul réglementaire de la performance énergétique des bâtiments : le gain sur le poste ECS (eau chaude sanitaire) est valorisé de +17% à +22% selon les régions.**

Par ailleurs, en termes de performance économique, l'étude apporte une vision nouvelle de la chaleur solaire. En considérant les coûts sur 20 ans, la chaleur solaire revient moins chère que les solutions traditionnelles, et même que d'autres solutions avec des énergies renouvelables. Ainsi, la chaleur solaire est au top des énergies les plus rentables sur le long terme.

En rénovation, l'eau chaude réinventée avec le solaire thermique

Le solaire thermique s'impose aussi dans la durée, comme le démontre l'étude I-Care & Consult, sur la compétitivité du solaire thermique (mise à jour en 2018).

Dès à présent, avec la Contribution Climat Energie, le solaire thermique est rentable. En effet, **sur 20 ans, en intégrant les coûts d'installation, d'exploitation et de maintenance, la chaleur solaire s'avère moins chère qu'une solution classique fonctionnant à 100 % au gaz ou au fioul.**

En comparaison avec d'autres solutions conventionnelles, le solaire s'affirme comme la plus rentable du marché en rénovation, grâce notamment au soutien du Fonds chaleur.

SOCOL : l'accompagnement pour réussir son projet

Pour aider à réaliser facilement les installations, la plateforme collaborative SOCOL, accompagne les projets qui intègrent le solaire thermique, en mettant gratuitement à la disposition des professionnels et des porteurs de projets, une série d'outils méthodologiques et techniques, accessibles en libre-service sur : www.solaire-collectif.fr

¹ Positionnement technico-économique RT 2012 des solutions solaires thermiques et concurrentes en secteur résidentiel dans un contexte de bonification du COS

Pour aller plus loin : des témoignages, des vidéos, ... : (ajouter copie d'écran avec le lien www.solaire-collectif.fr)

À propos

SOCOL pour « Solaire thermique COLlectif » est une initiative d'ENERPLAN. Elle bénéficie du soutien de l'ADEME depuis 2009, et de GRDF depuis 2013, afin de regrouper les acteurs autour de cette technique spécifique, pour développer la chaleur solaire collective performante et durable. Début 2018, SOCOL rassemble près de 3000 membres, professionnels et maîtres d'ouvrage. En appui du Fonds Chaleur, SOCOL vise à structurer l'offre par la performance et la qualité, et à dynamiser le marché.

Les principaux objectifs de SOCOL :

- Développer le savoir-faire des acteurs de la chaleur solaire collective
 - Structurer l'offre par la performance et la qualité
 - Consolider la confiance des maîtres d'ouvrage et développer de nouvelles opportunités (réseaux de chaleur, industrie...)
 - Poursuivre la baisse du coût global du kWh STColl
-

ENERPLAN, syndicat des professionnels de l'énergie solaire née en 1983 a pour missions de représenter les professionnels et défendre leurs intérêts, ainsi que d'animer, structurer et développer la filière du solaire en France. Le syndicat fédère plusieurs centaines d'entreprises.

Deux principales missions : représenter les professionnels et défendre leurs intérêts ; animer, structurer et développer la filière solaire française.

ENERPLAN, syndicat représentatif de la filière solaire en France (chaleur et électricité), compte des membres sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur (industriels, assembleurs, distributeurs, BE, développeurs, exploitants, installateurs, énergéticiens, gestionnaires de réseaux, banques et sociétés d'assurance...).

UNICLIMA est le syndicat professionnel des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques. Il rassemble 87 adhérents qui réalisent un chiffre d'affaires de près de 6,5 milliards d'euros, dont 1,8 à l'export, pour près de 23 000 emplois en France.

Uniclimate représente les domaines d'activité suivants : la chaleur, y compris la chaleur renouvelable, la qualité de l'air et le froid, pour des applications dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels.



Contact Relations Presse : Jean-Louis LANGLOIS

10 rue André Chénier - 78000 Versailles

Tél : 01 39 24 29 00 - Email : presse@factocom.fr

Retrouvez ce communiqué de presse sur www.rp.factocom.fr